



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

conditions d'entrée

Question écrite n° 122485

Texte de la question

M. Olivier Dussopt appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur les conditions d'obtention d'un visa touristique d'entrée en France pour une personne majeure qui a fait l'objet, alors qu'elle était déjà majeure, d'une adoption simple par un citoyen français. Récemment confronté à un cas d'espèce, il s'est en effet étonné que l'État français accepte l'adoption simple mais refuse dans le même temps l'entrée en France. Aussi, il le remercie de bien vouloir le renseigner à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Dussopt](#)

Circonscription : Ardèche (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122485

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 novembre 2011, page 12171

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)